

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze

Le treize avril

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 3 avril 2015

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 24

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUSSLER-MUELA Patrick- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSÉS : M. CHESNIN Nicolas- Mme DENIGOT Béatrice- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PERRAUD Chantal

ABSENTS: M. BRIAND Jean-Yves- M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne

POUVOIRS : M. CHESNIN Nicolas à M. PRAT Pierre- Mme DENIGOT Béatrice à M. GUIHARD Alain- Mme LEVRAUD Françoise à M. BOUSSEAU Yannick- Mme PERRAUD Chantal à M. DAVID Gérard

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2015D27 : Tarifs 2015 Accueil de Loisirs sans Hébergement et garderie municipale

Par délibération en date du 16 janvier 2012, le conseil municipal a mis en place une grille tarifaire pour l'Accueil de Loisirs en fonction du Quotient Familial.

Cette grille tarifaire a été actualisée par délibération en date du 2 décembre 2013 ainsi que par délibération en date du 6 janvier 2014 pour les tarifs hors convention.

Il est proposé de revoir les tarifs de la journée et ½ journée pour l'Accueil de Loisirs ainsi que les tarifs de la garderie municipale, pour une application au 1^{er} juillet 2015.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire soumet la grille suivante, avec une augmentation de 3 % des tarifs au vote de l'assemblée délibérante :

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Enfants de Nivillac et communes conventionnées :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Tranches	0-560€	561-750€	751-900€	901-1100€	≥1101€
Journée	4.70€	7.80€	8.90€	10.10€	11.20€
½ journée	2.30€	3.90€	4.45€	5.10€	5.70€
Repas	3.50€	3.50€	3.50€	3.50€	3.50€
Garderie	0.50€ le ¼ h	0.50€ le ¼ h	0.50€ le ¼ h	0.50€ le ¼ h	0.50€ le ¼ h

Enfants hors convention

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Tranches	0-560€	561-750€	751-900€	901-1100€	≥1101€
Journée	13.15€	14.65€	17.35€	19.15€	20.95€
½ journée	6.60€	7.35€	8.40€	9.75€	10.60€
Repas	3.80€	3.80€	3.80€	3.80€	3.80€
Garderie	0.60€ le ¼ h	0.60€ le ¼ h	0.60€ le ¼ h	0.60€ le ¼ h	0.60€ le ¼ h

Le conseil municipal, après délibération,

Vu la délibération en date du 16 janvier 2012 instituant une grille tarifaire en fonction du quotient familial,

Vu la délibération en date du 2 décembre 2013 fixant de nouveaux tarifs,

Vu la délibération du 6 janvier 2014 fixant les tarifs hors convention,

- **Fixe à l'unanimité les tarifs suivants avec effet au 1^{er} juillet 2015 :**

Enfants de Nivillac et communes conventionnées :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Tranches	0-560€	561-750€	751-900€	901-1100€	≥1101€
Journée	4.70€	7.80€	8.90€	10.10€	11.20€
½ journée	2.30€	3.90€	4.45€	5.10€	5.70€
Repas	3.50€	3.50€	3.50€	3.50€	3.50€
Garderie	0.50€ le ¼ h	0.50€ le ¼ h	0.50€ le ¼ h	0.50€ le ¼ h	0.50€ le ¼ h

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/04/2015

Reçu en préfecture le 15/04/2015

Affiché le 15/04/2015

ID : 056-215601477-20150413-2015D27-DE

Enfants hors convention

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Tranches	0-560€	561-750€	751-900€	901-1100€	≥1101€
Journée	13.15€	14.65€	17.35€	19.15€	20.95€
½ journée	6.60€	7.35€	8.40€	9.75€	10.60€
Repas	3.80€	3.80€	3.80€	3.80€	3.80€
Garderie	0.60€ le ¼ h	0.60€ le ¼ h	0.60€ le ¼ h	0.60€ le ¼ h	0.60€ le ¼ h

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

